

MEDIATION TERRITORIALE

Actualisé le 7 février 2014

Traverser l'espace symbolique pour une coopération qui s'écrit, sur le territoire.

Dans cette période de mutation nous observons : que l'accélération des échanges et leur nombre sur les territoires s'accroît. La prise en compte de l'environnement devient un enjeu majeur. La réforme des collectivités, tant rurales qu'urbaines, modifie les cadres législatifs connus.

Ce qui a pour conséquence d'introduire de la confusion sur les rôles et missions de chacun.

Depuis 1982, avec la décentralisation, nous avons vu se développer la mise en œuvre des dispositifs de la Politique de la Ville. Le "territoire" dans ses composantes sociales et environnementales, a commencé à prendre en considération, dans ses organes de décisions et dans son organisation locale, les trois pans de ce qui deviendra le « développement durable ».

Créés après la guerre, les bidonvilles qui entouraient alors, les grands centres urbains et les capitales régionales sont éradiqués.

La relation avec le citoyen

Beaucoup d'associations issues des mouvements d'éducation populaire ont contribué à l'alerte d'une *déconstruction* sociale de certains quartiers. Elles s'appuyaient alors, sur un réseau de personnes ressources, volontaires et professionnels, dont le *maillage* tissait une toile urbaine et humaine qui lui donnait son caractère singulier. Depuis, nous ne pouvons que constater le délitement, voire la disparition, des représentations de la fonction publique remplacée par l'objet virtuel des plateformes téléphoniques et ses effets pervers, dont alertait, en 2010, le Médiateur de la République Jean Paul Delevoye.

Le millefeuille institutionnel

Le territoire est un enchevêtrement d'outils et d'appareils de décisions qui s'emboîtent, parfois, les uns aux autres. Il devient illisible pour le citoyen ou pour le dirigeant de la TPE/PME qui s'installe dans cet espace géographique et qui cherche à comprendre l'articulation et la cohésion pour développer son activité professionnelle ou pour s'intégrer à la vie locale. L'environnement devient de plus en plus complexe.

La mutualisation oui mais...

Aujourd'hui, avec la réforme des collectivités, mais aussi avec l'internationalisation des données et des échanges, il est peut-être nécessaire de mettre à plat tous ces outils, pour trouver d'autres formes de gouvernances.

Le citoyen a besoin de comprendre pour s'impliquer au développement de la démocratie locale d'où la nécessité de redonner à ce dernier : **confiance, transparence et cohérence** dans l'acte de décision de ses élus. **Compréhension** aussi, dans la mise en œuvre de l'action et l'organisation du territoire, dont ce dernier est garant. En même temps, le territoire est un lieu de circulation : des idées, des personnes, pour qu'il reste attractif et en veille, pour questionner.

La médiation, de quoi s'agit-il ?

La médiation, du point de vue de l'organisation du droit, est une procédure juridique et conventionnelle. Si elle devenait un simple régulateur des tensions économiques dont la part sociale serait *le reste*, elle se transformerait alors vers une mécanisation du processus.

Pour nous, dans la démarche prospective, c'est surtout et avant

tout, un processus d'*écoute* pour *s'entendre et d'accompagnement* à la prise de décision. Elle s'appuie, en partie, sur l'analyse et la médiation institutionnelle et les interactions avec toutes les parties prenantes.

La médiatrice (teur) en est l'animatrice (teur). Elle accompagne les élus, décideurs, dans ce processus.

Elle met l'**équité** au cœur de sa démarche pour que tous les acteurs, en charge du territoire, éco-construisent par une communication qui laisse émerger les modes de production dont le territoire est porteur : **l'innovation**.

Cette dernière procède, comme pour une photo, d'un révélateur. Dans cet espace de concertation, la spécificité qui en fait sa richesse, peut émerger. Sa composante pourrait en être : les parties prenantes, la société civile, les experts, les entreprises, etc.

L'équité

Dans la médiation, l'équité, c'est un peu la colonne vertébrale. Verticale, elle traverse plusieurs strates : de l'Europe au niveau mondial quand il s'agit de traiter des questions vitales ou les frontières n'existent pas : l'eau, la santé, le climat, l'éducation, la pauvreté....Qui nécessite la mobilisation de tous les États et leurs acteurs.

Sur le plan local, de façon horizontale, de nouvelles régulations sont à trouver pour que démocratie et économie s'articulent en bonne intelligence. Et ce, quels qu'en soient les représentants au pouvoir.

L'équité, dans la médiation, dépasse en cela les clivages politiques, pour réunir, autour des questions fondamentales, ce qui va favoriser le bien-être de la vie des citoyens et faire progresser la société vers plus d'éducation.

Elle est le garant de la santé de toute société qui se veut responsable. (Au sens de l'OMS).

Pourquoi la Médiation ?

La médiation, dans ce mouvement de changement, est dans l'interstice, le milieu. Entre ce qui appartient au passé et ce qui va advenir.

La médiatrice reformule les questions qui se posent dans le domaine et les conditions de la décision publique, à travers l'éthique et le droit.

Le processus de médiation y trouvera autant de réponses pertinentes qu'y sera associé la société civile et les parties prenantes. Ces derniers seront invités à participer aux instances de réflexions et contribueront à faire émerger une vision partagée, tout en préservant la cohérence du territoire, en fixant de nouvelles responsabilités.

Le médiateur (trice) qui accompagne le processus n'est pas une personne en charge de représenter ou faire appliquer la loi (qui sont ici des experts). Il a une vision systémique et joue, ici, le rôle de facilitateur de l'expression de chacun. Cette personne est **impartiale et neutre**.

Sous une forme conventionnelle, nous pensons que la médiation favorisera la coopération entre les acteurs. Que ces derniers vont se saisir de cette opportunité pour créer une véritable carte d'identité des *savoir-faire* spécifiques dont ils seront porteurs.

Christine COURTY. Consultante en Prospective et Médiation Intervenant dans la formation. © IDEA'NIM Association. Vous souhaitez développer ce sujet : 06 42 16 90 56.

www.ideanim-asso.org